



Twirling club de Châtel-Guyon
Mairie de Châtel-Guyon
Rue de l'hôtel de ville
63140 Châtel-Guyon
06.83.49.74.00
Mail : twirling.chatel@gmail.com
N° Siret : 497 890 939

Nom :

Prénom :

Contrat Troc sport

Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019
Salle des fêtes de Châtel-guyon

Art 1 : Objet du contrat

Le troc sport a pour objet que le Twirling club de Châtel-guyon prenne en dépôt-vente des articles et accessoires sportifs dont les gens n'ont plus l'utilité. Le twirling club de Châtel-guyon sert d'intermédiaire entre acheteurs et vendeurs. Cette manifestation se tiendra, avec l'accord des autorités compétentes, le samedi 21 septembre 2019 de 10h à 18h pour le dépôt-des articles et le dimanche 22 septembre de 10h à 17h30 pour l'achat, à la salle des fêtes de Châtel-guyon .

Art 2 : Type d'articles concernés par ce dépôt vente

Tous les articles et accessoires sportifs sont les bienvenus, mais ne seront pas acceptés : les articles sales ou en mauvais état, les petites pièces qui ne seront pas dans leur boîte d'origine ou emballées par vos soins et tout objet jugé non-conforme dans un troc sport . Le Twirling club de Châtel-guyon peut donc refuser tout article, à sa discrétion.

Art 3 : Procédure de dépôt

Le déposant confie au Twirling club de Châtel-guyon les produits destinés à la vente avec la fiche de dépôt dûment complétée et en garde un exemplaire. Lors du dépôt, le twirling club de Châtel-guyon apposera et vérifiera avec le vendeur la bonne correspondance entre l'article décrit sur la fiche et l'étiquette.

Chaque article a une étiquette définie par :

- Le numéro de table d'enregistrement
- Un numéro propre qui sert à identifier le vendeur et l'article
- Le prix de vente définit par le vendeur

Ex : Table n°Bleu ou rouge, n° déposant 1 article A prix 2€ sur l'étiquette : 1A2€

Le déposant déclare que les articles sont sa propriété, non gagés.

Le twirling club de Châtel-guyon décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des objets confiés mais s'engage à faire tout son possible pour que cela ne se produise pas, avant, pendant ou après la vente. Une fois

déposés, les articles ne peuvent plus être retirés de la vente. Il est vivement conseillé de vendre les articles montés afin de permettre d'en vérifier le bon fonctionnement.

Le dépôt se fera le samedi 21 septembre de 10h à 18h à la salle des fêtes de Châtel-guyon.

Le twirling club de Châtel-guyon demande un droit d'entrée au troc sport, son montant est de :

2€ de 1 à 5 articles

4€ de 6 à 10 articles

5€ de 11 à 20 articles

Seuls les paiements comptants en espèces sont acceptés.

Art 4 : Vente

Le prix de vente sera défini par le vendeur.

Les produits seront mis en vente le jour dit, uniquement si le dossier est complet (présent contrat dûment signé, fiche de dépôt complétée en double exemplaire, étiquettes apposées)

Le twirling club de Châtel-guyon prend une commission de **10% sur le total des articles vendus**. Seuls les paiements comptants, **en espèces seront acceptés pendant toute la vente.**

Art 5 : Clauses de garantie

Le twirling club de Châtel-guyon décline toute responsabilité pour l'achat d'objets non utilisables/défectueux.

Le twirling club de Châtel-guyon se réserve le droit d'exclure ou de refuser toute personne qui ne se plie pas au règlement en vigueur et aucun remboursement ne sera alors effectué.

Le twirling club de Châtel-guyon décline également toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Art 6 : Retrait des invendus

Les vendeurs récupéreront les invendus le dimanche 22 septembre 2019 entre 17h30 et 18h directement à la salle des fêtes de Châtel-guyon, uniquement au vu de la fiche de dépôt.

Les objets invendus non récupérés le dimanche soir (sauf accord préalable et entente avec le Twirling club de Châtel-guyon) seront donnés à l'association " Mains ouvertes " .

Art 7 : Collecte des recettes

La recette des articles vendus sera payée lors de la récupération des invendus.

Fait en deux exemplaire à Châtel-guyon , le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé "